

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



25087677

Déposé au greffe
du tribunal de l'entreprise de Liège

30 JUIN 2025

Division Newchâteau

N° d'entreprise : **0472 024 764**

Nom

(en entier) : **Docteur Carol Huberty**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue Dessous la Ville 44 - 6800 Libramont**

Objet de l'acte : TRANSFERT SIEGE SOCIAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 16 juin à 18h, l'actionnaire unique de la société privée à responsabilité limitée Docteur Carol Huberty a organisé une Assemblée Générale extraordinaire au siège social :

L'Assemblée est tenue conformément aux articles 5:82 et suivants du Code des Sociétés et des associations (en abrégé « CSA »)

L'Assemblée a été convoquée avec l'ordre du jour suivant :

1. Transfert du siège social
2. Mandat pour les publications

Première résolution

L'assemblée acte le transfert du siège social à l'adresse : Rue du Vicinal 21 boîte 302 – 6800 Libramont

Deuxième résolution

L'assemblée donne mandat à Stéphane Frognet, gérant du Cabinet d'expertise comptable Frognet, pour procéder aux publications utiles en suite à la présente assemblée générale.

Pour le Cabinet d'expertise comptable Frognet
Frognet Stephane
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 10/07/2025 - Annexes du Moniteur belge